



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 28 novembre 2011

### COMPTE RENDU

Le vingt-huit novembre deux mille onze, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sartilly Porte de la Baie, dûment convoqués par le Président se sont réunis à la Communauté de Communes sous la présidence de M. Claude FOURRE, Président.

**Etaient présents** : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. THOUVENOT Jacques, Vice-présidents ;

Mesdames et Messieurs les délégués et suppléants représentant les communes de :

- **ANGEY** : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain,
- **BACILLY** : M. DEBON Jean-Pierre, M. MAINCENT Jean-Pierre (*représentant M. QUINTON Eric*)  
M. PICHON Jacques,
- **CAROLLES** :
- **CHAMPCEY** :
- **CHAMPEAUX** : Mme GIARD Claudine, M. FONTAINE Albert (*représentant M. JOUSSEAUME Pascal*),
- **DRAGEY RONTHON** : Mme GROFILS Sophie, Mme LEPRODHOMME Sandrine, M. FOLLAIN Hubert,  
Mme BRECHET Valérie (*représentant M. DATIN Jean-Luc*),
- **GENÊTS** : M. LALISSE Allain, M. DUTEIL René,
- **LOLIF** : Mme LANOUILLER Sylvie (*représentant M. BACHOTET Philippe*), M. ANDRE Alphonse,
- **MONTVIRON** :
- **ST JEAN LE THOMAS** : M. BACHELIER Alain, M. TALVA Jean-Claude (*représentant M. MOREL Philippe*),  
M. GONTHIER Dominique (*représentant Mme LAISNEY Geneviève*),
- **ST PIERRE LANGERS** : M. HERBERT Georges, M. LEGRAND Bernard,
- **SARTILLY** : Mme GOUELLE Solange, (*représentant*), M. LUCAS Jean-Pierre.

**Excusés** :

Mme LEFEVRE Nadine, M. LAMBERT Gaétan, M. ROBIDAT Serge, M. JOLLY Thierry, M. JOUENNE Laurent, M. SEVIN Jean-Marie,

**Absents** :

M. RAULT Denis, M. HEON Philippe, M. LOISEAU Philippe, M. GUILLOUX Aymerick.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme GASTEBOIS Maryvonne

Nombre de conseillers en exercice : 36 / Nombre de conseillers présents : 25

Convocation du : 23 novembre 2011

Affichage du : 1<sup>er</sup> décembre 2011

Document(s) envoyé(s) avec la convocation : Compte rendu du Bureau du 22 novembre 2011, Projet de développement Touristique, Projet de statuts de l'OTI, Projet de Convention d'objectifs.

Une copie de la convocation a été adressée aux Maires ne siégeant pas en qualité de délégué communautaire.

o o o o o o o

M. GUILLOUX demande la parole. Il annonce qu'il va quitter la séance et que Carolles ne sera pas représentée à cette séance du Conseil communautaire. Le motif est que le Président a refusé d'inscrire à l'ordre du jour une délibération de soutien à la demande de dérogation, pour que l'OT de Carolles puisse continuer de fonctionner dans l'attente de la refonte des périmètres des communautés de communes.

Le Président lui répond que la demande est arrivée ce matin par courrier. Il ajoute que, compte tenu de l'importance de cette question, il serait préférable d'en débattre préalablement en Bureau. Il précise qu'il n'est pas opposé à l'inscrire à l'ordre du jour, mais ajoute qu'elle ne présente aucun caractère d'urgence. De plus, elle apparaît contradictoire avec la création d'un OTI proposée ce jour au Conseil communautaire, et en tous cas juridiquement incertaine, car un OT et un OTI ne peuvent coexister sur un même territoire.

M. BACHELIER signale que sa commune est dans la même situation.

M. FOLLAIN regrette l'absence de M. BAGOT.

Le Président conclut qu'il présentera cette question au prochain Bureau.

## Ordre du jour

- COMPLEXE EQUIN : chemin communal
- COMPLEXE EQUIN : acquisitions foncières
- FINANCES : autorisation de virement de crédit
- MANCHE NUMERIQUE : « travaux = fourreaux » (Angey, St Jean le Thomas et Dragey-Ronthon)
- CNFPT : motion de soutien
- TOURISME : bilan d'activités moral et financier de l'Association Porte de la Baie Tourisme (Présentation de M. Louis SIMON Président de PBT)
- TOURISME : validation du Projet de développement touristique
- TOURISME : validation du projet de statuts de l'OTI
- TOURISME : désignation des membres appelés à représenter la Communauté de communes au sein de l'OTI
- TOURISME : validation de la Convention d'objectifs entre la CdC et l'OTI
- TOURISME : sollicitation d'une demande de classement de l'OTI en catégorie III
- QUESTIONS DIVERSES

oooooooooooo

### **- COMPLEXE EQUIN : chemin communal – annulation de la délibération du 12 octobre 2011**

Le Président rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil l'a autorisé à échanger avec la Commune de Dragey-Ronthon une parcelle de 46a, à prendre sur les parcelles ZI 28, 30 37 et 38, en contrepartie du chemin communal actuel dit du « Pommier Hardy » d'une contenance de 46a 05ca.

Il précise que l'inscription d'une partie de la parcelle ZI 29 a été omise dans la délibération.

Le Président propose au Conseil communautaire d'annuler la délibération du 12 octobre 2011 :

Le Conseil communautaire,

Après délibéré,

Suivant l'avis du Bureau,

- Annule la délibération du 12 octobre 2011 autorisant l'échange avec la Commune de Dragey-Ronthon d'une parcelle de 46a.

*Unanimité*

### **- COMPLEXE EQUIN : chemin communal du « Pommier Hardy »**

Le Président rappelle que pour la réalisation des pistes du Complexe équin, le chemin communal du « Pommier Hardy » doit être déplacé d'une centaine de mètres vers le sud.

Suite à l'annulation de la délibération du 12 octobre 2011 pour cause d'omission d'une partie de la parcelle ZI 29, il propose au Conseil le projet de délibération suivant :

Le Conseil communautaire,

Après délibéré,

Suivant l'avis du Bureau,

- Autorise l'échange avec la Commune de Dragey-Ronthon d'une parcelle de 45a19ca, à prendre sur les parcelles suivantes :

- une partie de la parcelle ZI 28 d'une contenance d'environ 06 a 10 ca,
- une partie de la parcelle ZI 29, pour une contenance d'environ 00 a 09 ca,
- une partie de la parcelle ZI 30, pour une contenance d'environ 16 a 53 ca
- une partie de la parcelle ZI 37, pour une contenance d'environ 4 a 26 ca
- une partie de la parcelle ZI 38, pour une contenance d'environ 18 a 21 ca

- Autorise à recevoir en contrepartie la propriété du chemin communal actuel dit du « Pommier Hardy » d'une contenance de 46a 05ca,

- Accepte la prise en charge financière de l'ensemble des travaux, frais de géomètre, et frais divers inhérents à cette opération,

- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Unanimité*

### **- COMPLEXE EQUIN : acquisitions foncières**

*Question retirée de l'ordre du jour et reportée au prochain Conseil.*

### **- FINANCES : autorisation de virement de crédit**

Le Président expose que le véhicule TRAFFIC RENAULT, acheté en 1997, totalement amorti, a été vendu 100 € en 2011, et précise qu'il faut ouvrir les crédits nécessaires au paiement.

Le Président propose au Conseil le projet de délibération suivant :

Le Conseil communautaire

Après délibéré,

Suivant l'avis du Bureau,

- Autorise le virement de crédit suivant

676 (chapitre 042) : + 100

775 (chapitre 77) : + 100

- Autorise le virement de crédit suivant

024 RI = +100

10222 RI = - 100

*Unanimité*

**- CNFPT : motion de soutien**

Le Président rappelle qu'il a soumis au dernier Conseil communautaire une demande de soutien du Président du CNFPT, pour le retrait de l'amendement ARTHUIS, du nom du sénateur, qui abaisse dans la loi de finances rectificative pour 2011 la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0,9 % de la masse salariale.

Les Conseillers communautaires ont débattu et ont conclu que cet amendement devait être soutenu puisqu'il s'agit d'une mesure d'économie des dépenses publiques, mais que la formation des agents des collectivités devait néanmoins être soutenue.

Conformément à la demande des élus, il présente au Conseil communautaire un nouveau projet de délibération :

Le Conseil communautaire

Après délibéré,

Suivant l'avis du Bureau,

- Fait savoir au Gouvernement qu'il soutient l'amendement ARTHUIS abaissant de 1% à 0,9 % de la masse salariale la cotisation versée par les collectivités au CNFPT,

- Demande au Gouvernement qu'il assure au CNFPT le maintien de la formation professionnelle des agents territoriaux,

- Décide que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche avec copie au Président du CNFPT.

*Unanimité*

**- MANCHE NUMERIQUE : « travaux = fourreaux » (Angey)**

Le Président expose que le SDEM prévoit de réaliser, à compter de novembre 2011 une opération de génie civil sur le territoire de la Commune d'Angey Le Bourg. Cette opération est l'opportunité de poser 920 m de fourreaux, et donc de préparer l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire.

Le coût de la pose de fourreaux représenterait 7% du montant global des travaux.

Le plan de financement de la pose de fourreaux serait le suivant (délibération du Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010) :

- Conseil Régional de Basse Normandie (35% du montant HT)	3.360 €
- Conseil Général de la Manche (21% du montant HT)	2.016 €
- Communauté de Communes Sartilly (14%)	1.344 €
- Subvention FEDER portée par Manche Numérique (30% du montant HT)	2.880 €

Manche Numérique supportera également l'avance du FCTVA, soit 1.777,58 € (montant TTC des travaux x 15.482 %) pendant 2 ans.

Le Président propose au Conseil communautaire le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Vu les travaux d'effacement de réseaux envisagés sur la commune d'Angey par le SDEM

- Vu la délibération Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010 arrêtant le plan de financement ci-dessus,

- Considérant la demande de participation à la Communauté de Communes à hauteur de 1.344 € correspondant à 14 % du montant des travaux,

- Décide de participer financièrement à l'opération
- Décide d'affecter la dépense sur le budget 2011.

*Unanimité*

**- MANCHE NUMERIQUE : « travaux = fourreaux » (St Jean le Thomas)**

Le Président expose que le SDEM réalise une opération de génie civil sur le territoire de la Commune de Saint Jean le Thomas. Cette opération est l'opportunité de poser 2.940 m de fourreaux, et donc de préparer l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire.

Le coût de la pose de fourreaux représenterait 9% du montant global des travaux.

Le plan de financement de la pose de fourreaux serait le suivant (délibération du Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010) :

- Conseil Régional de Basse Normandie (35% du montant HT)	7.350 €
- Conseil Général de la Manche (14% du montant HT)	2.940 €
- Communauté de Communes Sartilly (21%)	4.410 €
- Subvention FEDER portée par Manche Numérique (30% du montant HT)	6.300 €

Manche Numérique supportera également l'avance du FCTVA, soit 1.777,58 € (montant TTC des travaux x 15.482 %) pendant 2 ans.

Le Président propose au Conseil communautaire le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Vu les travaux d'effacement de réseaux envisagés sur la commune de Saint Jean le Thomas par le SDEM
- Vu la délibération Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010 arrêtant le plan de financement ci-dessus,
- Considérant la demande de participation à la Communauté de Communes à hauteur de 4.410 € correspondant à 21 % du montant des travaux,
- Décide de participer financièrement à l'opération
- Décide d'affecter la dépense sur le budget 2011.

*Unanimité*

**- MANCHE NUMERIQUE : « travaux = fourreaux » (Dragey-Ronthon)**

Le Président expose que le SDEM prévoit de réaliser, à compter de novembre 2011 une opération de génie civil sur le territoire de la Commune de Dragey-Ronthon. Cette opération est l'opportunité de poser 180 m de fourreaux, et donc de préparer l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire.

Le coût de la pose de fourreaux représenterait 1 % du montant global des travaux.

Le plan de financement de la pose de fourreaux serait le suivant (délibération du Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010) :

- Conseil Régional de Basse Normandie (35% du montant HT)	455 €
- Conseil Général de la Manche (14% du montant HT)	182 €
- Communauté de Communes Sartilly (21%)	273 €
- Subvention FEDER portée par Manche Numérique (30% du montant HT)	390 €

Manche Numérique supportera également l'avance du FCTVA, soit 240,71 € (montant TTC des travaux x 15.482 %) pendant 2 ans.

Le Président propose au Conseil communautaire le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

- Vu les travaux d'effacement de réseaux envisagés sur la commune de Dragey-Ronthon par le SDEM
- Vu la délibération Comité Syndical de Manche Numérique du 31 mars 2010 arrêtant le plan de financement ci-dessus,

- Considérant la demande de participation à la Communauté de Communes à hauteur de 273 € correspondant à 21 % du montant des travaux,
- Décide de participer financièrement à l'opération
- Décide d'affecter la dépense sur le budget 2011.

*Unanimité*

#### **ASSOCIATIONS SPORTIVES (question diverse)**

Le Président rappelle que l'arrêté préfectoral ajoutant la compétence « subventions aux associations » est venu modifier les statuts.

Sur la demande du Président de l'Association Sportive Jullouville Sartilly, il propose de verser à une subvention de 5.000 €.

Mme GIARD demande qu'il soit précisé au Club que le versement de cette somme n'aura pas de caractère automatique.

Le Président propose au Conseil le projet de délibération suivant :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- Vu la demande du Président de l'Association Sportive Jullouville Sartilly,
- Considérant que l'Association remplit les conditions prévues aux statuts de la Communauté de communes pour pouvoir bénéficier d'une subvention,
- Décide d'allouer pour 2011 une subvention d'un montant de 5.000 € à l'Association Sportive Jullouville Sartilly.

*Unanimité*

#### **- TOURISME : bilan d'activités moral et financier de l'Association Porte de la Baie Tourisme**

Le Président de l'Association Porte de la Baie Tourisme présente le bilan d'activité de l'association.

Le Conseil approuve le bilan moral et financier présenté par le président de PBT.

#### **- TOURISME : validation du Projet de développement touristique**

La Vice présidente fait lecture du Projet de développement touristique.

M. Thouvenot fait remarquer qu'il convient d'associer les activités du Complexe Equin à la fiche action sur le cheval.

M. LALISSE regrette que le Projet ne soit pas chiffré. Mme BRUNAUD-RHYN explique que ce projet est une feuille de route pour les années à venir et que des choix devront évidemment être faits afin de hiérarchiser les priorités.

Le Président propose au Conseil le projet de délibération suivant :

Le Conseil communautaire

Après délibéré,

Sur proposition de la Commission Tourisme,

- Après présentation du rapport du Cabinet David Bickert,
- Valide le Projet de développement Touristique du territoire de la Communauté de communes.

*Pour : 25 ; Contre 1 (M. Lalisce) ; Abstention : 0*

#### **- TOURISME : validation du projet de statuts de l'OTI**

Le Président propose au Bureau de soumettre le projet de délibération suivant au Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire

Après délibéré,

Suivant l'avis du Bureau,

Sur proposition de la Commission Tourisme,

- Après lecture du projet de statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal annexé à la présente délibération,
- Décide de valider l'ensemble des clauses inscrites.

*Pour : 25 ; Contre 1 (M. Lalisce) ; Abstention : 0*

Monsieur THOUVENOT s'excuse de devoir quitter l'Assemblée.

Nombre de délégués présents : 25/36

## **-TOURISME : désignation des membres appelés à représenter la Communauté de communes au sein de l'OTI**

Le Président propose au Bureau de soumettre aux Conseillers communautaires une demande d'appel à candidature pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal.

La Vice présidente précise que 12 délégués communautaires (1 par commune) représenteront la Communauté de communes à l'Assemblée générale de l'OTI. Elle ajoute que ces 12 délégués devront choisir, parmi eux, 6 membres pour siéger au Conseil d'administration de l'OTI.

Le Président propose au Conseil le projet de délibération suivant :

Le Conseil communautaire

Après délibéré,

- Décide que le Vice président délégué au Tourisme sera désignée d'office,
- Désigne pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal, les douze délégués communautaires suivants,
- Décide d'accepter *a priori* le délégué communautaire qui se présentera pour la commune de Carolles :

<b>Représentants de la Communauté de communes au sein de l'OTI</b>	
<b>Angey</b>	Mme LORE Monique
<b>Bacilly</b>	M. PICHON Jacques
<b>Carolles</b>	Nom à confirmer
<b>Champcey</b>	M. GASTEBOIS Maryvonne
<b>Champeaux</b>	Mme GIARD Claudine
<b>Dragey-Ronthon</b>	M. GROSFILS Sophie
<b>Genêts</b>	Madame BRUNAUD-RHYN, Vice présidente déléguée au Tourisme
<b>Lolif</b>	M. ANDRE Alphonse
<b>Montviron</b>	M. LAMBERT Gaëtan (candidature déposée par mail)
<b>Saint Jean le Thomas</b>	M. BACHELIER Alain
<b>Saint Pierre Langers</b>	M. HERBERT Georges
<b>Sartilly</b>	M. FOURRE Claude

*Unanimité*

## **- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : Convention d'objectifs 2012**

Le Président rappelle qu'en 2011, considérant que cette année était une année transitoire, la Communauté de communes a pris en charge 50 % de la part des subventions habituellement versées par les communes, dans l'attente du transfert de la compétence tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le budget prévisionnel de l'Association, hors coût de la mise à disposition d'un agent, se présente ainsi :

<b>Dépenses (€)</b>		<b>Recettes (€)</b>	
Salaires et Charges	88.500	Subvention CDC (dont la Taxe de séjour)	100.000
Impression de documents	5.500	Animations	9.000
Animations	3.500	Cotisations	5.400
Cotisations	3.500	Ventes	9.100
Fonctionnement	22.500		
<b>TOTAL</b>	<b>123.500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>123.500</b>

Madame GIARD demande qu'il soit précisé que les recettes de la taxe de séjour sont bien incluses dans la subvention de 100.000 €.

Le Président précise que les recettes de la taxe de séjour ont été évaluées pour l'exercice 2011 à 39.000 € environ. Ces sommes sont actuellement en cours de recouvrement.

Le Président propose au Conseil communautaire la délibération suivante :

Après délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

Suivant l'avis de la Commission Tourisme,

- Considérant la création au 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'un Office de Tourisme Intercommunal associatif,

- Vu le projet de convention d'objectifs pour l'année 2012 avec l'Office de Tourisme Intercommunal,

- DECIDE d'octroyer à l'Office de Tourisme Intercommunal une subvention de 100.000 €, y compris les recettes de la Taxe de séjour,

- DECIDE de la mise à disposition de l'association d'un agent à temps plein,

- DECIDE d'inscrire la dépense au budget 2012,

- AUTORISE le Président à signer la convention pour une durée d'un an renouvelable.

*Pour : 22 ; Contre 2 ; Abstention : 1*

### **- TOURISME : sollicitation d'une demande de classement de l'OTI en catégorie III**

Le Président propose au Bureau de soumettre le projet de délibération suivant au Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire

Après délibéré,

Suivant l'avis du Bureau,

Sur proposition de la Commission Tourisme,

- Sollicite le classement de l'Office de Tourisme Intercommunal en catégorie III.

*Pour : 24 ; Contre 1 (M. Lalisce) ; Abstention : 0*

### **- QUESTIONS DIVERSES**

#### Construction d'une nouvelle salle de sports – coût de fonctionnement

Il a été demandé au Président, lors du dernier Conseil communautaire, le coût de fonctionnement de la future salle de sports de Sartilly.

En se basant sur le coût de fonctionnement de la salle de sport route de Genêts, le Président a estimé le coût de fonctionnement annuel de la future salle de sport comme suit :

Electricité : 4.000 €

Salaires (nettoyage) : 15 heures/mois X 12 mois : 180 h, soit 3.000 €

Entretiens divers : 5.000 €

TOTAL FONCTIONNEMENT ANNUEL : 12.000 € annuels

#### Base nautique de Carolles – coût de fonctionnement

Il a été demandé au Président, lors du dernier Conseil communautaire, le coût de fonctionnement de la future Base nautique de Carolles.

Le Président indique que la future Base nautique de Carolles sera gérée par les associations sportives locales, qui auront à assumer les charges d'occupant. Seuls les grosses opérations d'entretien (réparations...) seront à prévoir au budget de fonctionnement de la Communauté de communes.

La séance est levée à 00h15